



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 12 décembre 2016 à 18h30 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras

Ouverture de la séance à 18h45 heures

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES**

**2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**

- 12.1 Nouvelle politique de prix concernant la location du Centre Multifonctionnel et du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher

**17.0 AFFAIRES NOUVELLES**

- 17.9 Renouvellement publicité Tourisme Côte-Nord Manicouagan/  
Carte des sentiers de motoneige
- 17.10 Octroi de contrat/ Dénéigement de certaines rues municipales
- 17.11 Demande d'appui financier/ Paroisse St-Marcellin
- 17.12 Autorisation de dépense TVR7 – Vœux de Noël 2016
- 17.13 Autorisation de dépense/ Party des fêtes de la municipalité des  
Escoumins
- 17.14 Autorisation d'achat/ Party des fêtes de la municipalité des  
Escoumins
- 17.15 Avis important sur le second projet du schéma d'aménagement  
et de développement révisé de la MRC de La Haute-Côte-Nord
- 17.16 Dépôt/ Résolution d'appui – Obligations prévues pour la stratégie  
québécoise d'économie d'eau potable – Municipalité d'Ascot  
Corner
- 17.17 Lettre de remerciements/ Famille Claude Imbeault
- 17.18 Autorisation de paiement/ Commission Scolaire de l'Estuaire –  
Utilisation de la piscine Les Bergeronnes

9256



No de résolution  
ou annotation

## 18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

## 20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 18h45 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

**N° 16-12-348**

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

**N° 16-12-349**

### NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX CONCERNANT LA LOCATION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un Centre Multifonctionnel abritant 2 (deux) salles au Centre Multifonctionnel ainsi qu'une salle au Centre Sportif Charles-Édouard Boucher pouvant être louées aux contribuables ou aux organismes qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QUE les décisions du Conseil sont officialisées par résolution, règlement ou politique et qu'il y a lieu de modifier la politique de prix concernant la location de ces salles;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la modification de la politique sur la location du Centre Multifonctionnel ainsi que du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher selon le tableau joint en annexe.

**N° 16-12-350**

### RENOUVELLEMENT PUBLICITÉ TOURISME CÔTE-NORD MANICOUAGAN/ CARTE DES SENTIERS MOTONEIGE

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil renouvelle l'espace publicitaire d'un demi-volet de la municipalité dans le projet carte des sentiers motoneige pour l'édition 2016-2017 et autorise le paiement au montant total de 1 060 \$ (mille soixante dollars) plus les taxes applicables selon les modalités suivantes :

1. 1<sup>er</sup> versement de 50 % à la signature du contrat;
2. Solde final à la parution de la carte.



No de résolution  
ou annotation

**N° 16-12-351**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE la directrice générale, Madame Andrée Lessard, soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

**OCTROI DE CONTRAT/ DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE certaines rues municipales sont problématiques pour les employés municipaux lors du déneigement;

CONSIDÉRANT QUE ces rues sont soient des rues publiques qui se changent en rues privées ou des culs-de-sac;

CONSIDÉRANT QUE nous avons discuté avec l'entrepreneur en déneigement des entreprises C.M. Inc. pour lui mentionner notre problématique de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci nous a fait parvenir une offre de services pour effectuer le déneigement de ces diverses rues problématiques au montant de 1 \$ (un dollar);

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Monsieur Yvon Martel des Entreprises C.M. Inc. pour effectuer le déneigement de diverses rues problématiques au montant de 1 \$ (un dollar).

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ PAROISSE ST-MARCELLIN**

CONSIDÉRANT QUE le feuillet paroissial informe les citoyens de toutes les activités pastorales et autres nouvelles de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE depuis juillet 2016, le feuillet pastoral est produit aux 2 (deux) semaines, et ce, dans le but de minimiser les dépenses et de ne pas augmenter les contributions;

CONSIDÉRANT QUE grâce à notre générosité, ce feuillet est distribué dans tous les foyers de la paroisse;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil renouvelle l'aide financière accordée à la Paroisse St-Marcellin au montant de 1 000.00 \$ (mille dollars) pour le feuillet paroissial de l'année 2017.

**AUTORISATION DE DÉPENSE TVR7 – VŒUX DE NOËL 2016**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense de 65.00\$ (soixante-cinq dollars) plus les taxes applicables afin d'offrir ses vœux des fêtes à toute la population Escouminoise auprès du fournisseur TVR-7.

Formules Municipales, No 4614-A-MST

**N° 16-12-352**

**N° 16-12-353**



**N° 16-12-354**

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**AUTORISATION DE DÉPENSE/ PARTY DES FÊTES POUR LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins a retenu les services du chansonnier Frédéric Gagné des Productions Virtuoses pour la soirée des fêtes des employés municipaux le 16 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnelle est au montant de 632,37 \$ (six cent trente-deux et trente-sept cents) incluant les taxes;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense de 632,37 \$ (six cent trente-deux et trente-sept cents) incluant les taxes pour les services professionnels du chansonnier Frédéric Gagné.

**N° 16-12-355**

**AUTORISATION D'ACHAT/ PARTY DES FÊTES POUR LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement, Madame Marie-France Lepagne, désire procéder à l'achat de 8 (huit) cartes-cadeaux au coût de 15 \$ (quinze dollars) pour le party des fêtes de la municipalité des Escoumins chez la quincaillerie Home Hardware ainsi que chez la quincaillerie BMR;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil autorise l'achat de 8 (huit) cartes-cadeaux au coût de 15 \$ quinze dollars) pour le party des fêtes dans les quincailleries mentionnées ci-haut.

**N° 16-12-356**

**AVIS IMPORTANT SUR LE SECOND PROJET DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a transmis à la municipalité le 12 août 2016, le second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé adopté le 21 juin 2016 en vertu de l'article 56.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de la MRC et énonce la vision régionale du développement économique, social et environnemental;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement, le conseil juge opportun de soumettre divers commentaires à la considération de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil approuve et confirme la transmission à la MRC de La Haute-Côte-Nord de l'avis portant sur le second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Côte-Nord daté du 9 décembre 2016.



DE  
DÉ  
DE  
DÉ

**\*\* DÉPÔT**

**N° 16-12-357**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Résolution d'appui – Obligations prévues pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Municipalité d'Ascot Corner

Lettre de remerciements/ Famille Claude Imbeault

**AUTORISATION DE PAIEMENT/ SERVICE AQUATIQUE HAUTE-CÔTE-NORD – UTILISATION DE LA PISCINE LES BERGERONNES**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement au Service aquatique Haute-Côte-Nord pour l'utilisation 2015-2016 de la municipalité des Escoumins pour piscine à la Polyvalente des Berges au montant de 2 590,66 \$ (deux mille cinq cent quatre-vingt-dix et soixante-six cents) taxes en sus.

**N° 16-12-358**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

À 19h30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

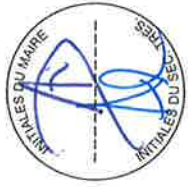
Formules Municipales - No 4614-A-MST

\_\_\_\_\_  
André Desrosiers,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Andrée Lessard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

9260



No de résolution  
ou annotation

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**  
**MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 19 décembre 2016 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES**

**2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016

**3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1 Nomination maire suppléant (e)
- 3.2 Autorisation de paiement/ Comptes du mois
- 3.3 Tenue des séances du Conseil 2017
- 3.4 Établissement du calendrier des séances du Conseil 2017
- 3.5 Endroit déterminé pour la tenue des séances du Conseil 2017
- 3.6 Report de l'adoption du budget 2017 de la municipalité de Les Escoumins
- 3.7 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 3.8 Demande de soutien financier dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017
- 3.9 Futur développement résidentiel/ Échange de terrain

**4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**

- 4.1 Demande d'appui financier/ L'Odyssée artistique

**5.0 CENTRE SPORTIF/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

- 5.1 Location de la salle multifonctionnelle/ aréna novembre 2016

**6.0 URBANISME**

- 6.1 Entente de service continu 2017 en matière d'urbanisme

**7.0 INCENDIE**

9261